

# Règlement du jeu

## « Pronostics Euro 2020 »

### I. Organisateur / Objet

La société MIS Group dont le siège social se trouve au 85 rue nationale 59800 Lille, organise un jeu « Pronostics Euro 2020 » durant la compétition officielle de Football : « Euro 2020 » qui se déroule du 11 juin au 11 juillet 2021. Ce jeu est à destination des membres (panélistes) de l'ensemble des sites Internet appartenant à la société MIS Group.

**Apple et Google ne sponsorisent pas ce jeu concours.**

### II. Conditions générales de participation – modalités d'inscription

Ce jeu est exclusivement réservé à toute personne physique âgée de 16 ans et plus à la date limite de participation, résidant en France, en Belgique, au Luxembourg, en Suisse, au Royaume-Uni et en Italie, n'ayant pas une incapacité juridique, ayant un accès à Internet et disposant d'un compte sur l'un des sites de la société MIS GROUP (pipeul.com ; testerdesproduits.fr ; reunionsdeconsommateurs.com ; devenirclientmystere.com ; avispanel.com ; surveyfriends.co.uk ; paidfocusgroup.co.uk ; paidproducttesting.co.uk ; panelopinion.com ; testailprodotta.it ; paneleuropa.it).

Sont exclus l'organisateur, les employés de l'organisateur et les membres de sa famille, ou toute autre personne professionnellement liée à ce jeu.

Le jeu se déroulera du 1er juin 2021 au 11 juillet 2021, date et heure de connexion française faisant foi.

Pour participer au jeu, le participant devra pronostiquer le(s) score(s) du(des) match(s) de son choix durant la compétition officielle « Euro 2020 ». Un classement des pronostiqueurs sera mis à jour à l'issue de chaque match.

Les points attribués à chaque participant seront les suivants :

- x 5 points si le participant a pronostiqué le bon score
- x ou alors 2 points si le participant a trouvé la bonne différence de buts
- x ou alors 1 point si le participant a trouvé le bon gagnant

Le score retenu est celui à la fin du match, y compris les prolongations éventuelles. Les tirs au but éventuels ne sont pas inclus dans le score final.

Par exemple, le match Belgique-Allemagne se termine par la victoire de la Belgique sur le score de 3-1.

Marie a pronostiqué Belgique 2-0 Allemagne. Elle n'a pas le bon score mais a la bonne différence de buts. Elle gagne 2 points.

James a pronostiqué Belgique 0-2 Allemagne. Il n'a ni le bon score, ni la bonne différence de buts, ni le bon gagnant. Il gagne 0 point.

Jo a pronostiqué Belgique 3-1 Allemagne. Il a le bon score et gagne 5 points

Giorgio a pronostiqué Belgique 5-0 Allemagne. Il n'a pas le bon score, il n'a pas la bonne différence de buts mais a le bon gagnant. Il gagne 1 point.

À la fin de l'évènement, le classement désignera les gagnants en fonction de leur classement. Les 50 premiers se verront remettre un lot dont la liste est détaillée ci-dessous (article III).

Si plusieurs participants ont le même nombre de points, un tirage au sort sera mis en place pour les départager.

En acceptant la participation à ce jeu, les participants fournissent des données personnelles à l'organisateur. Ils acceptent que l'organisateur utilise leurs données, sans qu'ils ne puissent prétendre à d'autre compensation que leur participation au jeu, et ce, pendant une durée de 99 ans, suivant la clôture dudit jeu.

Une seule participation par personne est autorisée est permise pendant la durée du jeu. En cas de non-respect des règles (participations multiples notamment), l'organisateur se réserve le droit d'annuler la participation d'un participant.

Les participations multiples de groupes professionnels, groupes de consommateurs ou de tiers ne seront pas acceptées.

L'organisateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par le participant, toute personne ne remplissant pas les conditions de participation sera exclue du jeu et ne pourra en aucun cas bénéficier du lot.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ayant indiqué une fausse identité, une fausse adresse, ayant tenté de tricher et plus généralement contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

Le responsable ne pourra être tenu responsable d'aucune inscription tardive ou incomplète ou égarée ou raisons techniques ou autres.

Toute participation, sous une autre forme que celle prévue au présent règlement ne sera pas prise en compte, et sera donc considérée comme nulle et ne pourra donner lieu à aucun remboursement des frais de connexion.

### **III. Présentation des lots et désignation du gagnant**

La date de la clôture du jeu sera le 11 juillet 2020 à l'issue de la finale de l'Euro.

Les gagnants seront annoncés à l'issue du match sauf s'il y a égalité du nombre de points entre des participants. Dans ce cas, le tirage au sort départageant ces participants sera réalisé le 12 juillet 2021 et les résultats annoncés ce jour.

Les lots seront attribués en fonction du classement final :

- 1er au classement : 1 chèque de 500 euros (ou £500)
- 2ème au classement : 1 chèque de 300 euros (ou £300)
- 3ème au classement : 1 chèque de 150 euros (ou £150)
- Du 4ème au 20ème : 1 chèque-cadeau de 20 euros (ou £20) à choisir parmi la liste suivante : Kadéos, Illicado, Tir Groupé, Amazon, Decathlon, Carrefour, Auchan, Leclerc, Playstation pour la France ou Love2Shop, Amazon pour le Royaume-Uni ou Amazon, Zalando, Decathlon, Ikea, Esselunga, Carrefour pour l'Italie
- Du 21ème au 50ème : 1 chèque-cadeau de 10 euros (ou £10) à choisir parmi la liste suivante : Kadéos, Illicado, Tir Groupé, Amazon, Decathlon, Carrefour, Auchan, Leclerc, Playstation pour la France ou Love2Shop, Amazon pour le Royaume-Uni ou Amazon, Zalando, Decathlon, Ikea, Esselunga, Carrefour pour l'Italie

Les gagnants seront avisés sur les sites de panels de MIS GROUP, sur les comptes des réseaux sociaux de ces sites Internet et seront également contactés par mail.

Nul ne peut gagner plus que la dotation prévue. Tout échange de dotation est exclu de quelque manière que ce soit.

Les éléments qui constituent le lot ne sont couverts par aucune garantie et ne peuvent pas être échangés et retournés.

Dès lors que le gagnant n'est pas en mesure d'utiliser son lot pour quelque motif que ce soit, il perdra le bénéfice de celui-ci et l'organisateur pourra en disposer à son entière discrétion sans que sa responsabilité envers le gagnant ne puisse être engagée.

#### **IV. Dispositions générales**

La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur, ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

Les participants s'interdisent de mettre en oeuvre ou de chercher à mettre en oeuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du jeu et de ce présent règlement. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du jeu ou encore qui en viole les règles officielles.

L'organisateur se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce jeu et de procéder à toute vérification pour le respect du présent règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude.

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'organisateur ont force probante dans tous les litiges quant aux données d'identité des participants, ainsi qu'aux informations résultant du traitement des fichiers relatifs au jeu.

Le présent règlement est disponible gratuitement et sur demande à l'organisateur MIS Group ou auprès des sites partenaires du jeu.

Les gagnants acceptent de participer à la publicité connexe accompagnant ou résultant du jeu, sans rétribution supplémentaire. Les gagnants autorisent donc à titre gracieux, l'organisateur à utiliser, pendant une durée de 99 ans à compter de la date de clôture du jeu les données fournies dans le cadre de ce jeu, sur les supports multimédias et dans toute manifestation publique promotionnelle de l'organisateur liée au présent jeu, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir à d'autres droits que la dotation gagnée.

La vente, la cession ou l'échange de la dotation sont strictement interdits. Toute tentative de vendre, de céder ou d'échanger la dotation entraînera son retrait par l'organisateur et son annulation.

Dans toute la mesure permise par la loi, l'organisateur ne pourra être tenu responsable d'une quelconque perte ou dommage causé par des facteurs relatifs à ce jeu, le gagnant participe à ce jeu à son propre risque et l'organisateur décline toute responsabilité pour quelque motif que ce soit à l'égard de ces lots. En particulier, l'organisateur ne pourra pas être tenu responsable de toute autre circonstance indépendante de sa volonté une fois que la dotation aura été remise au gagnant. Le gagnant est soumis aux politiques et conditions générales de tout tiers impliqué dans la réalisation de ce jeu. Les conditions générales applicables à la dotation ont été fournies dans toute la mesure du possible.

L'organisateur se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent jeu en raison de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce jeu ne devait pas se dérouler comme prévu, par exemple d'une fraude, ou d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de l'organisateur et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du jeu, l'organisateur se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

L'organisateur tranchera souverainement, et dans le respect des lois, toute question d'application et/ou d'interprétation du présent règlement ainsi que toute question non réglée par celui-ci et qui viendrait à se poser à l'occasion du jeu. Toute question relative à l'interprétation juridique du présent règlement sera soumise au droit français. En cas d'action en justice, et seulement après avoir tenté de résoudre tout différend à l'amiable, les tribunaux français seront seuls compétents.

Les participants peuvent demander à accéder à leurs données personnelles et /ou à les corriger si elles sont incorrectes. Pour exercer ces droits, les participants peuvent contacter l'organisateur.